

Conclusion:

La TERRE de COUR ancien espace de la haute Vésubie datant de 1252, depuis l'acte du 14 août 1395 conclu entre la commune de Belvédère et le Duché de Savoie, la COMMUNE de BELVEDERE est seule titulaire perpétuelle du droit de chasse sur toute l'étendue du territoire de la TERRE de COUR: 6.500 hectares environ.